

Vos cotisations



Régime complémentaire prévoyance

Offre sectorielle Bureaux d'études STREMLIN

(tarifs en vigueur au 1^{er} juillet 2026)

TAUX DE COTISATIONS en pourcentage du salaire brut annuel			
CATÉGORIE	COTISATIONS	T1	T2
cadres ⁽¹⁾ et gérant salarié	Taux Créateur/Repreneur taux réduit « jeunes entreprises » les 2 premières années d'assurance	1,50 %	-
	Taux plein à partir du 1 ^{er} jour de la 3 ^e année de cotisation	2,33 %	3,51 %

⁽¹⁾ Tels que définis dans l'accord de branche

Abréviations :

T1 : fraction de salaire inférieure ou égale au PMSS

T2 : fraction de salaire comprise entre 1 fois et 8 fois le PMSS